

## AVIS PUBLIC

---

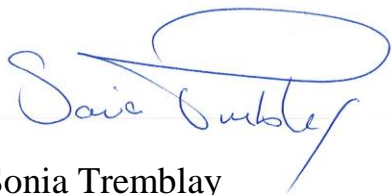
### **Adoption du Règlement numéro 279-2019 abrogeant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 232(2012)**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest, que le Règlement numéro 279-2019 abrogeant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 232(2012) est entrée en vigueur le 3 juillet 2019.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 741, chemin Hunter à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 4 juillet 2019.



Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière